

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 4 décembre 2020 à 18 heures 30** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Muriel KUBICKÉ, Etienne FENART, Annick BAUDOIN (a assisté à la réunion en visio-conférence) Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Michelle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, et Igor OLSEVSCHI, Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Igor OLSEVSCHI

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des 2 et 10 octobre 2020
2. Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées
3. Transfert de la convention d'occupation du domaine public par Bouygues Telecom au profit de la société Phoenix France Infrastructures
4. Calendrier des manifestations 2021
5. Points sur les travaux à venir
6. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Est désigné secrétaire de séance : Monsieur Igor OLSEVSCHI

## **1- Approbation des comptes rendus des 2 et 10 octobre 2020.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant les comptes rendus des réunions des 2 et 10 octobre 2020.

Nicolas RAFFESTIN dit qu'il s'abstient de voter le compte rendu du 2 octobre, car il était absent.

Le compte rendu du 2 octobre 2020 est approuvé par 9 voix pour et une abstention

Le compte rendu du 10 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **2- Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture des plis pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées a été réalisée le 6 novembre dernier. 8 offres ont été reçues, 7 pour le lot 1 : travaux et 1 pour le lot 2 : contrôle.

Lot	Nom de l'entreprise	Offre de base	Variante fonte	Variante libre
2	SOA (44)	2 850.00 €		
1	COLAS (18)	246 940.33 € Note : 67.2	257 388.13 Note : 72.0	206 921.33 € Pose de conduite neuve en parallèle de l'existant + condamnation de l'existant
1	CISE TP OUEST (56)	244 570.00 € Note : 78.0	273 280.00 € Note : 81.0	268 000.00 € Canalisations en PRV renforcée

1	SOGEA Nord Ouest TP (45)	175 757.00 € Note : 92.1	190 712.00 € Note : 95.0	
1	EIFFAGE SCBM (93)	227 373.00 € Note : 74.4	241 035.00 € Note : 78.7	
1	CASSIER TP (18)	199 544.90 € Note : 66.4	216 889.09 € Note : 69.6	194 181.79 € Remplacement remblais en grave par du tout venant
1	EXEAU TP (45)	187 407.05 € Note : 76.5	206 448.05 € Note : 73.1	
1	SADE (69)	270 657.00 € Note : 73.1	286 695.00 € Note : 77.6	

Monsieur le Maire informe l'assemblée que c'est la société SOGEA Nord-Ouest TP qui est la mieux classée, avec une note totale de 95.0 sur 100.0.

Il dit que dans ces conditions, il est impossible de retenir l'entreprise local, CASSIER TP, qui est classée en 7<sup>ème</sup> position.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société SOGEA avec variante obligatoire, qui est le remplacement de 80 ml de canalisation en fonte à l'entrée de la station d'épuration. Il est constaté une différence de 15 000 € entre la proposition de base en PVC et la variante obligatoire en fonte.

Bertrand CASSÉ pose la question de l'acidité de l'eau qui engendrerait une usure plus rapide des canalisations.

Etienne FENART serait plutôt favorable pour des canalisations en PVC vu le coût et la qualité. Monsieur le Maire intervient en rappelant que la canalisation qui doit être remplacée en fonte plus pérenne que le PVC est en fin de réseau et qu'il y a beaucoup de tracteur qui roule sur cette portion.

Monsieur le Maire et Etienne FENART disent qu'il y avait une question concernant la dépose des conduites existantes en amiante-ciment et leur traitement.

SOGEA a indiqué dans son mémoire technique que les travaux relevaient de la sous-section 4 : interventions d'entretien ou de maintenance sur matériaux contenant de l'amiante, alors qu'ils doivent relever de la sous-section 3 : travaux et traitement de l'amiante, soit un coût supplémentaire de 6 000 € par rapport à la proposition précédente. SOGEA reste tout de même en 1<sup>ère</sup> position.

L'assemblée retient à l'unanimité l'entreprise SOGEA pour réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, avec la variante obligatoire « fonte ».

### **3- Transfert de la convention d'occupation du domaine public par Bouygues Telecom au profit de la société Phoenix France Infrastructures**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a signé une convention d'occupation du domaine public avec Bouygues Telecom, pour l'antenne de téléphonie mobile.

Bouygues Telecom s'est associé au Groupe Phoenix Tower International, qui est spécialisée dans la gestion opérationnelle et patrimoniale des sites télécoms aux Etats-Unis, en Amérique latine et dans les Antilles Françaises. Ensemble Bouygues Telecom et les groupe Phoenix Tower International ont créé la société Phoenix France Infrastructures, à qui Bouygues Telecom a décidé de céder une partie de ses infrastructures, tout en restant propriétaire des équipements de communications électroniques.

En conséquence, Bouygues Telecom souhaite être autorisé à transférer les droits et obligations issus de la convention signée le 12/11/2019.

Etienne FENART explique qu'il a fait des recherches sur un site internet qui contrôle l'émission des antennes, pour l'instant rien n'indique le bon fonctionnement de notre antenne. Il propose à l'assemblée

de ne pas signer la convention portant transfert de l'occupation du domaine public par Bouygues Telecom au profit de la société Phoenix France Infrastructures, tant que nous n'en savons pas plus sur la mise en service réelle de l'antenne.

L'assemblée approuve à l'unanimité et reporte le vote de ce transfert.

#### **4- Calendrier des manifestations**

Toutes les manifestations prévues en 2021 seront susceptibles d'être annulées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire du COVID-19

16 janvier	Vœux du Maire
20 janvier	Repas du Nouvel An offert aux aînés
26 janvier	Assemblée Générale du Comité des Fêtes
6 février	Assemblée Générale de l'Association SMSE
20 février	Carnaval – crêpes du Comité des Fêtes
6 mars	Assemblée Générale du Club
11 avril	Village propre par l'Association SMSE
8 mai	Commémoration de l'Armistice 39-45
24 mai	Pèlerinage de Belle Fontaine
30 mai	Randonnée pédestre du Comité des Fêtes
26 juin	Fête de l'été organisée par le Comité des Fêtes
10 juillet	Concours de pêche et boules organisés par le Comité des Fêtes
12 septembre	Brocante du Comité des Fêtes
18-19 septembre	Journées du Patrimoine avec animations au Musée
17 octobre	Village propre par l'Association SMSE
6 novembre	Messe de St-Hubert
13 novembre	Spectacle musicale et de contes « Dans la forêt perdue »
4 décembre	Dictée du Téléthon
7 décembre	Messe de l'Immaculée Conception organisée par l'association St-Martin
8 décembre	Arbre de Noël

#### **5- Points sur les travaux à venir**

- ⇒ **Eglise** : Etienne FENART confirme que pour réaliser une souscription avec la Fondation du Patrimoine, il faut l'accord de l'architecte des bâtiments de France (BAF) sur les travaux de consolidation que la commune souhaite entreprendre et qui sont dix fois moins chers que ceux préconisés par Monsieur GUITTOT, Architecte du Patrimoine. Il a eu plusieurs échanges avec l'architecte des BAF, Madame Richebraque qui dit que la commune doit suivre les travaux préconisés par l'architecte du patrimoine à qui la commune a demandé un diagnostic. Malheureusement, la commune ne peut pas supporter le coût des travaux qui s'élève à 300 000 €. Une rencontre est prévue en janvier avec Madame RICHEBRAQUE, Architecte des BAF et Monsieur GUITTOT, Architecte du Patrimoine.
- ⇒ **Aménagement sécuritaire** Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BONTEMPS du Département qui propose plusieurs aménagements, comme la création de 3 place de stationnement devant l'annexe du Cheval Blanc, qui semble inutile. L'élargissement du trottoir devant le 1 route de Pierrefitte qui permettrait de faire ralentir les véhicules avant la place Marguerite Audoux. Il a demandé à Monsieur BONTEMPS de lui fournir d'autres propositions sans le stationnement supplémentaire face à l'église.

Les travaux d'aménagement sécuritaire pour la Route de Ménétréol sont validés, il y a juste à déplacer le plateau vers le nouvel arrêt de car, pour qu'il ne soit pas en face des maisons. Une demande de subventions doit être faite au titre des amendes de Police.

Le plateau devant la mairie doit être modifié.

Monsieur le Maire présente le projet de chemin piétonniers entre le bourg et la Belle Fontaine.

Les projets d'aménagements sécuritaire dans le bourg et route de Pierrefitte ne commenceront pas rapidement, il faut d'abord faire des contrôles de vitesse, des expérimentations de l'élargissement des trottoirs et attendre que les travaux d'assainissement soient terminés pour éviter trop de perturbations.

## **6- Questions diverses**

⇒ **Prix spécial du site remarquable pour la Belle Fontaine** obtenu lors du passage du jury de l'Association Régionale du Fleurissement des villes et villages fleuris. Muriel KUBICKÉ dit que le jury était enchanté par le village, ils ne voulaient plus repartir. Il y a eu de bons échanges pour permettre d'améliorer encore le fleurissement. La conclusion générale du jury est :

- Commune au cadre de vie agréable
- La sobriété de son cadre naturel aspire à la méditation
- Le jury attribue à la commune le prix spécial du site remarquable pour la fontaine
- Maintien de la 1<sup>ère</sup> fleur

⇒ **Réunion captage AEP de Belle Fontaine** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est prévue le 15 janvier en présence de l'Agence Régionale Santé, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département et VEOLIA, pour essayer de trouver une solution pour la mise en place du périmètre de protection sans fermer le site de Belle Fontaine. La solution pour ne pas fermer le site de Belle Fontaine est la réalisation d'un forage. Monsieur le Président du Département préconise une étude patrimoniale pour raccorder tous les villages ensemble. Etienne FENART explique que la solution d'une étude patrimoniale est peut-être la meilleure sur le long terme, mais Monsieur le Maire explique que la baisse du débit du ruisseau pourrait être compensé par un forage.

⇒ **Adhésion à la Route Jacques Cœur** Monsieur le Maire informe l'assemblée que le musée Marguerite Audoux a été contacté pour adhérer à la « Route Jacques Cœur », via le Pass Privilège Jacques Cœur. Créé en 2010 par la Route Jacques Cœur, le pass est destiné à promouvoir le tourisme dans le Cher par une incitation financière à visiter plusieurs sites.

- Le coût annuel de l'adhésion est de 100 €.
- Les visiteurs détenteurs du Pass Privilège Jacques Cœur seront bénéficiaires d'un tarif réduit de 4 euros pour visiter le musée Marguerite Audoux
- Le musée Marguerite Audoux peut lui-même vendre le Pass Privilège Jacques Cœur (acheté 1.50 euros et revendu 5 euros, soit un bénéfice de 3.50 euros)
- Le musée Marguerite Audoux sera recensé dans le guide de la « Route Jacques Cœur »

⇒ **Aménagement du garage route d'Argent** Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Philippe demande la possibilité de faire aménager le garage route d'Argent, car c'est un peu dérangent d'avoir tous les engins dehors à côté du musée. Monsieur le Maire dit qu'il est plutôt d'accord, le garage route d'Argent est plus adapté. Malheureusement, la cuve d'essence qui est vide n'a pas été dégazée, de plus il n'y a pas l'eau au garage et peu de puissance électrique. Monsieur le Maire dit que la porte est très

sale et qu'il a demandé à la fille d'Annick, qui est décoratrice, un projet de décoration à la peinture pour améliorer l'aspect de cette porte.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'aménagement du garage et le dégazage des cuves.

⇒ **Demande de Céline** Monsieur le Maire informe l'assemblée que Céline lui a demandé de passer à temps plein. Actuellement elle travaille 30 heures par semaine et elle n'a plus le temps d'accomplir toutes les tâches qui lui sont dévolues. Etienne FENART et Igor OLSEVSCHI font remarquer que près de 90 % du budget représente les frais de personnels. Monsieur le Maire propose donc de revoir les primes accordées aux employés et d'informer Céline qu'à terme elle passera à temps plein, lorsque Philippe prendra sa retraite.

⇒ **Cadeaux aux enfants et colis des aînés** Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année un bon cadeau de 35 € à valoir à la Ronde Enfantine à Aubigny, sera offert aux enfants de Ste-Montaine scolarisés en maternelle et primaire. Habituellement, les parents choisissent un cadeau à Intermarché, mais vu le contexte actuel, il est préférable de faire travailler les petits commerces.

Muriel KUBICKÉ a fait un choix pour les colis des aînés qui revient à 30.90 € par personne, 50 bénéficiaires cette année.

⇒ **Flash infos** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un flash infos sera fait et distribué en fin d'année

---

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30